

## Estimation de dommages automobiles

### PRÉALABLES

Avoir une expérience récente d'au moins 12 mois en réparation de carrosserie automobile ou être détenteur d'un DEP en carrosserie avec preuve à l'appui. Tout participant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces conditions devra réussir l'examen d'admissibilité.

**IMPORTANT** – Si le but de suivre cette formation est d'accéder au Certificat de qualification d'apprenti estimateur en dommages automobiles, prendre bonne note des exigences minimales présentées à la page 9 du document intitulé « L'encadrement de la qualification des estimateurs en dommages automobiles ».

### ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

- Redressement des métaux
- Châssis
- Roues et pneus
- Suspension avant
- Direction
- Suspension arrière
- Système de freinage
- Refroidissement et chauffage
- Moteur
- Alimentation et échappement
- Embrayage et transmission
- Électricité et électronique
- Fabrication de la carrosserie
- Glaces
- Garnitures intérieures
- Portes et couvercles
- Peinture
- Main-d'œuvre

### ATELIER PRATIQUE

- Rédaction d'estimations de dommages automobiles

### COÛT

1 437,19 \$, incluant les taxes.

### CALENDRIER

- 20 février au 3 mars 2023
- 18 au 29 septembre 2023

**DU LUNDI AU VENDREDI,  
DE 8 H 30 À 17 H.**



#### Lieu de formation

**Leader Auto Resources Lar Inc.**  
2525, route Transcanadienne  
(entrée rue Bancroft)  
Pointe-Claire (Québec) H9R 4V6



#### Renseignements

France Tousignant  
514 288-1537, poste 2244



#### Inscriptions

Veillez remplir le formulaire :  
<https://fr.surveymonkey.com/r/9HY2BMN>  
au plus tard 12 jours ouvrables avant le début d'une session.



**Le fait d'avoir rempli le formulaire d'inscription n'entraîne pas automatiquement votre admission. Notre décision vous sera transmise dans les cinq jours ouvrables suivant sa réception.**

#### Pièces justificatives

Veillez joindre toutes pièces justificatives pour étayer votre inscription. (copie de DEP, carte du CPA, relevé d'emploi, etc.)



#### Lien internet

Visitez la section ESTIMATION du site du GAA, au : <https://gaa.qc.ca/fr/estimation/l-estimateur-de-dommages-automobiles/>

Vous pourrez notamment y consulter le document « L'ENCADREMENT DE LA QUALIFICATION DES ESTIMATEURS EN DOMMAGES AUTOMOBILES » qui présente les exigences relatives à la qualification des estimateurs en dommages automobiles.

